

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Sylvie ANDRIEUX représentée par François FRANCESCHI - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Jean BRUNEL représenté par Michel LO IACONO - Pascal CHAIX représenté par Francis GIRAUD - Eric DIARD représenté par Francis GIRAUD - Jean-Noël GUERINI représenté par Antoine ROUZAUD - Albert GUIGUI représenté par Henri RUGGERI - Bernard JACQUIER représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Laurence JOUANDON - Marie-Louise LOTA représentée par Christian MAYADOUX - Robert MALATESTA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Jacqueline MAURIC représentée par Sabine BERNASCONI - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Frédéric OUNANIAN représenté par Alain CROCE - Gilles PAGLIUCA représenté par Xavier CACHARD - Guy PONTOUS représenté par Jean-François DENIS - Jacques ROCCA SERRA représenté par Gilles PAGLIUCA - Arlette SALVO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Maxime TOMMASINI - Daniel SIMONPIERI représenté par René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Robert HABRANT - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Alexandre BIZAILLON - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Eric LEOTARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POR 001-619/08/CC

■ Subvention à l'association "Office de la Mer du Bassin de Vie de Marseille" pour les manifestations 2008
DIPORAG 08/1589/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est compétente en matière d'activités portuaires, tant pour les ports de commerce que de plaisance. Avec une façade littorale de 24 ports de plaisance, elle figure au second plan des sites de plaisance européens.

L'Office de la Mer du Bassin de Vie de Marseille, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été créée en 1997.

Ses missions principales consistent à :

- soutenir et coordonner toutes les initiatives tendant à valoriser et à développer l'utilisation de la mer et des rivages de Marseille,
- organiser et faciliter de grandes manifestations de promotion en faveur des activités liées à la mer, qu'elles soient touristiques, sportives ou ludiques.

Les missions et activités de l'Office de la Mer sont conformes à celles que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite voir se développer en matière de valorisation du milieu maritime de l'agglomération marseillaise.

L'Office de la Mer est une association qui regroupe dans sa diversité une grande partie des acteurs maritimes de Marseille et de son bassin de vie.

Il réunit à la fois des plaisanciers, des sportifs, des scientifiques, des plongeurs et des pêcheurs amateurs et professionnels, des chefs d'entreprises liées à la mer et des passionnés de patrimoine maritime.

Au-delà de ce rassemblement « d'experts maritimes », l'Office de la Mer est un acteur de terrain, fortement impliqué dans le développement des activités nautiques, tout en ayant le souci de la préservation de notre environnement marin.

C'est aussi un centre de ressources, ouvert au grand public, destiné à mieux faire connaître la vie maritime et les acteurs locaux.

L'Office de la Mer souhaite organiser deux manifestations en 2008 : « Septembre en Mer » et « Régate en vue ». L'Office de la Mer participera également à l'animation du stand lors des salons nautiques de la Ciotat et Paris, et constituera une documentation concernant l'offre liée au nautisme sur le territoire de la Communauté Urbaine.

Afin d'assurer la réussite de ces actions, il est proposé de subventionner l'Office de la Mer du Bassin de Vie de Marseille en 2008 pour un montant de 20.000 € sur la base d'une dépense subventionnable de 174.500 € TTC conformément au budget prévisionnel de l'association (« Septembre en Mer » : 116.000 € TTC, Salon Nautique : 37.500€ TTC, « Régate en Vue » : 21.000 TTC).

Considérant :

L'intérêt de ces manifestations pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la subvention de la Communauté Urbaine à l'Office de la Mer du Bassin de Vie de Marseille sous la forme d'une subvention d'un montant de 20.000 €TTC. Les modalités de cette subvention font l'objet d'une convention de partenariat précisant les engagements de l'association « Office de la Mer », soumise à l'approbation du Bureau.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objectif de l'association ainsi que les activités prévues, s'intègrent dans le cadre des activités que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite voir se développer en matière de valorisation du milieu maritime de l'agglomération marseillaise ;
- L'intérêt de la Communauté Urbaine de valoriser les activités de la plaisance sur son territoire et de promouvoir le potentiel de ses 24 ports ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'attribution d'une subvention par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de 20.000 € à l'association « Office de la Mer du Bassin de Vie de Marseille ».

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B220 – Nature budgétaire : 6743.

Le Président Délégué de la Commission
Ports de plaisance - Ports de commerce - Aéroport
Et Vice-Président aux Ports

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI